

L'ambroisie

Risque sanitaire

La lutte contre l'ambroisie est une obligation nationale (décret du 26 avril 2017)

La reconnaître



Une feuille dentée et verte des deux côtés



Une tige rouge et poilue



Des épis floraux



SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

L'ambroisie

Risque d'allergie !

Intervenir avant fin juillet - début août

Objectifs : éviter les productions de pollens (fin juillet-début août)
éviter la production de graines (à partir de fin août)

ACTION

Comment agir

→ Prévention : toute l'année

Lors de travaux, ne pas laisser les terrains à nus : réensemencer mais aussi couvrir les sols (paillage, bâchage, etc)

→ Vigilance de mai à fin juillet-début août :

- ▶ Pour les nouveaux sites mais aussi sur les sites déjà connus.
- ▶ Surveillance des réaménagements (la terre peut être contaminée).

→ Action de juin à début août

- ▶ Arrachage manuel sur les plants isolés : tout au long de la saison jusqu'à la date limite.
- ▶ Fauche en 2 fois :
 - La première en mai-juin : passe de sécurité. Eviter une fauche trop basse.
 - La seconde avant le développement de la fleur fin juillet-début août : fauche normale. Date à avancer si nécessaire.



Précautions à prendre

Risques d'allergie quand la plante est en fleur (aucun risque quand elle n'est pas en fleur).

- Arrachage : port de gants préconisé
- Si fauchage ou arrachage tardif : port du masque obligatoire.



Surtout ne pas...

- 1... faucher trop tôt car repousse de la plante avec une croissance limitée qui ne permettra pas une seconde fauche.
- 2... intervenir à partir de septembre car fort risque de dissémination des graines ! si arrachage : mettre en sac et incinération.

